



Chambre des Notaires de Seine et Marne



Not'Analyse

Vous souhaitez vendre...

Les Notaires de Seine-et-Marne vous proposent un nouveau service: un diagnostic juridique et fiscal, établi sans frais, préalablement à toutes vos démarches.

La clé de votre sécurité. Le bon conseil. **Consultez votre Notaire.**



Not'Analyse

www.chambre-seineetmarne.notaires.fr

Vous souhaitez vendre votre bien immobilier ?

Avant d'effectuer toutes vos démarches, vous pouvez consulter votre Notaire en Seine-et-Marne afin qu'il vous établisse gratuitement un diagnostic juridique et fiscal de votre projet.

Exemples. votre notaire vous permettra notamment d'avoir :

Une bonne connaissance juridique et technique de la situation

- Qui doit consentir à la vente ?
- Les permis, autorisation, déclaration préalable à obtenir...
- Les diagnostics à établir : Amiante, plomb, Diagnostic de Performance Énergétique, électricité, gaz, assainissement, termites...

Une maîtrise de la fiscalité

- La vente sera-t-elle soumise à la TVA ou aux droits d'enregistrement ?
- Serez-vous imposé au titre de la plus-value ?
- Votre terrain sera-t-il soumis à la taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles ?
- etc.

Après étude de votre situation, le Notaire vous remettra sans frais, un diagnostic complet qui vous sécurisera avant toute mise en vente. **Consultez votre Notaire.**